

3. Questions d'intérêt pour le Canada

Les exportateurs canadiens se heurtent souvent à de sérieuses difficultés découlant de la procédure des licences d'importation d'autres pays. Les dispositions relatives à la plus grande transparence des formalités de licences, l'obligation de n'avoir habituellement qu'un seul organisme à contacter pour la demande et l'obtention d'une licence et l'exigence de simplifier et d'accélérer de façon générale la procédure devraient aider à surmonter ces difficultés et à réduire les coûts d'exportation.

Le Canada a recours à des licences d'importation à de multiples fins. La gestion et la procédure relatives aux licences en cours au Canada sont, dans l'ensemble, conformes à l'accord. Cet accord peut être mis en oeuvre dans le cadre de la législation actuelle.